AB3C
SASU AU CAPITAL DE 500 EUROS
24, rue Dom Pérignon
51530 CHOUILLY
RCS REIMS 909 133 951 / CODE APE 7022Z

PROCES-VERBAL
DECISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE du 30 juin 2026
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

SASU AB3C - Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 500 euros
Siège social : 24 Rue Dom Pérignon – 51530 CHOUILLY
SIREN : 909133951 - RCS de Reims

Le 30 juin 2026, à Reims, l'associé unique de la société AB3C, représentée par sa Présidente, Nathalie BARRARD, a pris les décisions suivantes relatives à l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Première résolution – Approbation des comptes annuels

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Ces comptes font apparaître un chiffre d'affaires de 18 381 euros et un résultat net comptable bénéficiaire de 591 euros.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 591 euros, de la manière suivante :

- Affectation au compte « Report à nouveau » : 591 euros ;

Troisième résolution – Conventions réglementées

L'associé unique constate qu'aucune convention réglementée entrant dans le champ des dispositions légales applicables n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Quatrième résolution – Pouvoirs

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

AB3C

SASU AU CAPITAL DE 500 EUROS
24, rue Dom Pérignon
51530 CHOUILLY
RCS REIMS 909 133 951 / CODE APE 7022Z

FEUILLE DE PRESENCE
Décision de l'associé unique du 30/06/2026

ASSOCIE UNIQUE	NOMBRE DE PARTS	NOMBRE DE VOIX	EMARGEMENT
Nathalie BARRARD 24 Rue Dom Pérignon 51530 CHOUILLY	500	1.00	
TOTAL	**500**	**1.00**	

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2026**

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	AB3C	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	24 rue Dom Pérignon - 51530 - CHOUILLY	

SIRET 9 0 9 1 3 3 9 5 1 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31 12 2025

ACTIF

			Brut	Amortissements – Provisions	Net
			1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * (010 / 012)			
		Autres * (014 / 016)			
	Immobilisations corporelles *	028	1 590	030 : 478	1 112
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	1 590	048 : 478	1 112
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS — Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	4 573	070	4 573
	Créances (2) — Autres * (3)	072		074	
	Charges constatées d'avance *	092	478	094	478
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	6 617	086	6 617
	Total II	096	11 668	098	11 668
	Total général (I + II)	110	13 258	112 : 478	12 780

PASSIF

		Exercice N NET
		1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 : 500
	Écarts de réévaluation	124
	Réserve légale	126 : 50
	Réserves réglementées *	130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * (131))	132
	Report à nouveau	134 : 3 086
	Résultat de l'exercice	136 : 591
	Subventions d'investissement	137
	Provisions réglementées	140
	Total I	142 : 4 227
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) (169 : 678)	172 : 3 219
	Comptes courants d'associés	173 : 5 335
	Autres dettes	175
	Produits constatés d'avance	174
	Total III	176 : 8 554
	Total général (I + II + III)	180 : 12 780

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 590
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB3C — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31 12 2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue – Biens		215		214	
Production vendue – Services *		217		218	18 381
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	18 381

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	3 419
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *		243	514)	244	650
Rémunérations du personnel *				250	11 863
Cotisations sociales (	dont cotisation personnelle de l'exploitant	380	)	252	1 276
Dotations aux amortissements * (	dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254	478
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	}	262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	}		
Total des charges d'exploitation (II)				264	17 686

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)		270	695
Produits financiers (III) 280	**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)	347	300	
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)	348	}	
Impôt sur les bénéfices * (VII)		306	104
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)		310	591

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 591 — 314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318		
Provisions non déductibles *						322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)						324	104	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* A)	987		342		
			JEI (44 *sexies* A)	989				
ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 *quindecies* A)	181				
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
BUD (44 *sexdecies*)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993				

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies)*	655		
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)	643		
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)	645		
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)	647		
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	695	354	
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	695	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD